



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA SCOLARITE
(DAAS)

COMMUNIQUE DE PRESSE

(TOGO PRESSE, RADIO KARA, RADIO LOME)

APPEL A CANDIDATURE

Diplôme d'Etudes Spécialisées (D.E.S) de Gynécologie-Obstétrique

1- CONTEXTE

Au plan mondial, les problèmes de santé reproductive constituent le tiers des causes de morbidité et de mortalité chez les femmes et les filles. Aussi, les besoins en ressources humaines en santé à l'horizon 2030 sont estimés à 14,5 millions dans le monde dont 6,1 millions pour l'Afrique subsaharienne. Au Togo, la densité de médecins pour 1000 habitants est de 0,058, inférieure à celles des pays limitrophes ou de l'UEMOA. Pour contribuer à la réduction de ces pénuries, en particulier en agents qualifiés pour la santé reproductive, la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Kara (FSS-UK) a créé la formation au Diplôme d'Etudes Spécialisées (D.E.S.) de Gynécologie Obstétrique.

2- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le concours est ouvert aux candidats nationaux ou étrangers remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un doctorat d'Etat en Médecine générale ;
- Etre interne titulaire des hôpitaux du Togo ou de tout pays ayant un accord de réciprocité et avoir satisfait aux conditions de la première année d'internat.

Tout détenteur d'un doctorat d'exercice en Médecine générale obtenu à l'étranger, hors de l'espace CAMES, doit faire une homologation de son diplôme.

L'admission au concours se fait sur titre pour les internes titulaires des hôpitaux.

Le processus d'admission des autres candidats comprend :

- Le dépôt et l'étude de dossiers de candidature ;
- L'examen écrit pour les étudiants retenus après étude des dossiers ;
- Le test psychologique pour les étudiants ayant validé l'examen écrit par une note $\geq 10/20$.

3- PROFILS DE SORTIE ET DEBOUCHES PAR SPECIALITE

A la fin de sa formation, l'étudiant, devenu Gynécologue-Obstétricien, peut exercer dans :

- Les structures sanitaires : Hôpitaux de district, Hôpitaux régionaux, Hôpitaux universitaires, Cliniques médico-chirurgicales privées ;
- Les institutions de formation en Sciences de la Santé - Les institutions nationales, internationales et les Organisations non gouvernementales.

4- DOSSIERS DE CANDIDAT

Le dossier de candidature comprend :

- Une copie légalisée (dossier scolaire) de l'acte de naissance;
- Une copie légalisée à 500 FCFA ou un duplicata du certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée (dossier scolaire) du diplôme de docteur d'État en Médecine générale pour les médecins ;
- Une copie légalisée (dossier scolaire) du diplôme homologué pour le diplôme de docteur obtenu à l'étranger et hors espace CAMES ;
- Une copie légalisée (dossier scolaire) de la nomination et de l'attestation de validation d'au moins deux semestres pour les Internes des Hôpitaux ;
- Une lettre de motivation adressée à monsieur le Président de l'université de Kara
- Un curriculum vitae (au plus trois pages reliées) ;
- Une quittance non remboursable pour étude de dossier de 20.000 FCFA pour nationaux-zone UEMOA, 30.000 FCFA pour hors UEMOA payable à la comptabilité de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité de l'Université de Kara.

L'examen écrit porte sur le programme d'enseignement de Gynécologie-Obstétrique (sémiologie, pathologie, thérapeutique) pour médecine générale de la FSS-UK et dure deux heures.

5- LIEU ET DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures sont déposés à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara du 05 août au 10 septembre 2024 de 08h 00 à 12h 30, délai de rigueur.

6- INSCRIPTION ACADEMIQUE

Se référer à la DAAS.

7- FRAIS DE FORMATION

Voir le tableau ci-dessous :

	Nationaux - Zone UEMOA				Etrangers (Zone hors UEMOA)	
	Etudiants		Salariés		1ère année	2ème année
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année		
Frais d'inscription (Total à payer en FCFA)	401 500	501 500	601 500	701 500	901 500	1 001 500

Kara, le 31 JUIL 2024

Le Président,



Prof. Kokou TCHARIE